

# Les descendants de Sulpice



## Maria Guilpain x Marie Darnault

ratification par Marie Darnault, du bail concédé par le chapitre de Vatan, des métairies de Paray et de Bonneveau, à son mari, Maria Guilpain, fermier de Trégonce en date du 29 octobre 1726



quelques seigneurs au pays de Guyenne  
Lud. baron de Alençon & accomplis  
de toutes les charges claires et  
Condition de luy de l'empereur que  
soit l'encre de l'empereur tout  
comme de la même manière  
que si elle avait été en luy  
Conseiller avec les quelques  
de l'empereur au seigneur de l'empereur  
en l'année de l'empereur de l'empereur  
mille sept cent un et après  
mille sept cent deux et quelques  
mille sept cent trois et quelques  
Contenu de l'empereur de l'empereur  
de l'empereur de l'empereur de l'empereur  
de l'empereur de l'empereur de l'empereur

M. Guilpain  
de gratin de l'empereur  
notre

Doffle a nouveau le dix que 1720.  
de l'empereur de l'empereur  
de l'empereur de l'empereur